

**BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Région HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Document OBLIGATOIRE pour tous les élèves, à compléter et à retourner à l'établissement d'accueil lors de l'inscription ou au plus tard le 15 octobre 2020, accompagné s'il y a lieu du dossier de bourse ou des pièces mentionnées selon votre situation

NOM - Prénom du représentant légal :

NOM - Prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Adresse :

..... Tél :

Etablissement fréquenté en 2019/2020 : Classe :

Etablissement fréquenté à la rentrée 2020 : Classe :

ne sollicite pas de bourse nationale pour l'année scolaire 2020/2021 : fin du questionnaire (signer en bas de page)

sollicite une bourse nationale pour l'année scolaire 2020/2021 : cocher la case qui correspond à votre situation :

► **L' ELEVE était scolarisé dans un établissement d'enseignement agricole de la région au cours de l'année scolaire 2019/2020**

Elève <u>boursier</u> en 2019/2020	Elève <u>non boursier</u> en 2019/2020
<input type="checkbox"/> pas de changement de la situation familiale ou professionnelle Sollicite la <u>reconduction</u> de la bourse : celle-ci sera mise à jour sans changer le revenu de votre dossier initial (revenus 2016, 2017 ou 2018 selon les cas), aucune pièce n'est à fournir.	<input type="checkbox"/> dossier complet à déposer auprès de l'établissement, fournir les justificatifs des revenus 2019 (*)
<input type="checkbox"/> changement durable de la situation familiale depuis l'année des revenus pris en considération : Sollicite le <u>réexamen</u> de la bourse et la prise en compte des revenus de l'année 2019. Pas de formulaire à remplir, fournir les justificatifs des revenus 2019 (*) + justificatif de changement de situation.	
<input type="checkbox"/> redoublement, changement d'orientation, entrée dans le second cycle (CAPa, 2 ^{de}) : <u>réexamen</u> obligatoire, pas de formulaire à remplir, fournir les justificatifs des revenus 2019 (*)	

► **L' ELEVE ENTRE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, en provenance d'un établissement de l'Education Nationale**

dossier complet à déposer auprès de l'établissement OU notification de droit à bourse 2020/2021 si un dossier avait été déposé dans l'ancien établissement

+ vous devez dans tous les cas fournir en septembre l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

+ relevé de note du brevet en cas de mention B ou TB

(*) : Pour les demandes de bourse déposées en juillet : fournir l'avis de situation déclarative (après déclaration en ligne), ou la déclaration automatique de revenus 2019, puis fournir en septembre l'avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019.

Pour les demandes déposées en septembre fournir directement l'avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019.



Fait à Le..... Signature du représentant légal :